



## CHARTE DU MARCHEUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement

**LA FLORENTAISE qui aura lieu le 27 juin 2021, je m'engage à :**

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la marche et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la marche et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

> Marcher en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

> Respecter et laisser les lieux publics propres

> Pouvoir être équipé et utiliser au maximum mon propre contenant de ravitaillement liquide et solide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille).

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ M'engager à ne pas marcher si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

**(L'organisation s'engage à rembourser votre inscription hors frais de gestion de 1€)**

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course : **Personne à nommer**

9/ Je m'engage à récupérer mon t-shirt, mon dossard et mon ravitaillement "solide" selon les conditions suivantes :

**A la Mairie de Saint Florent Sur Cher ; Place de la République, 18400 Saint Florent Sur Cher**

**Le vendredi 25 juin de 09h00 à 17h00.**

**Le dimanche 27 juin de 09h00 à 12h00.**